

Paris de l'abonnement : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement constitue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 DIRECTEUR : ALFRED REBOUX AGENCE SPÉCIALE A PARIS, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et C<sup>o</sup>, place de la Bourse 6 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 2 JANVIER 1891

1890

L'iniquité des peuples s'accroît, la lassitude que provoque en eux la permanence des abus sociaux et de l'exploitation politique dont ils sont l'objet, prenant la forme de l'indifférence, en attendant qu'elle prenne la forme de la révolte; d'une part, des dynasties agitées ou peureuses, croyant changer de situation alors qu'elles changent de ministres; d'autre part, des démocraties impatientes en quête de réformes ou en travail de révolutions; partout la crainte, nulle part la sérénité; partout l'antagonisme, nulle part l'harmonie: tel est le spectacle que, dans le domaine politique, nous offre l'Europe à la dernière minute de cette année 1890, au-delà de laquelle commence le présent siècle.

Dans le domaine intellectuel, le développement ayant succédé au désordre: tous les systèmes philosophiques que l'on avait prétendu substituer aux vieilles et résistantes assertions de la révélation chrétienne succombant les uns après les autres sous les coups d'une critique sans idéal et sans vertu; les productions de l'esprit asservies aux entraînements des foules bestiales et oscillant entre les deux pôles du scandale et de l'horreur; les lois fléchissant, en France du moins, sous la pression des mœurs passionnelles et consacrant presque, ainsi que plusieurs procès nous l'ont montré, la souveraineté des instincts grossiers.

Au-dessus pourtant de ce chaos, où toutes les dépravations se heurtent, plane la lumière de l'esprit chrétien qui, des hauteurs calmes du Vatican, cernées par les soldats de l'usurpation, illumine et réchauffe les âmes toujours fidèles à l'espérance. C'est l'éclair bienfaisant qui, par intermittences calculées, déchire les masses de nuées aveuglantes et montre à l'humanité la route du bien, c'est-à-dire la route de son salut. Les deux Encycliques pontificales, qui ont inauguré et clos l'année, ont joué ce rôle bienfaisant et fatidique.

Il nous semble que cette opposition visible entre l'ombre et la lumière, entre le désespoir violent qui règne partout, dans la politique, dans la littérature et dans la morale civile, et la permanence de la force organique, grâce à laquelle l'Eglise catholique rehausse les cours et reconforte les esprits, est proprement la caractéristique du temps présent et qu'elle a une éloquence irrésistible.

La réalité du tableau que nous avons tracé n'est pas contestable. Une revue très rapide des événements sur lesquels s'est fixée notre attention, durant la dernière période douze mois, la placera, sans contredit, hors de toute contestation.

La chute de M. de Bismarck, qui est, au point de vue politique, le fait majeur de l'année 1890, n'a-t-elle point pour cause, précisément, cette inquiétude irritante que nous venons de signaler chez les peuples et chez les souverains? L'empereur Guillaume II a perçu le frisson de fièvre qui secouait le corps social dans son Empire, écrasé par les charges militaires et fiscales. Il a cru, en écartant le vieux conseiller qui personnifiait auprès de lui le régime du fer et du sang, prévenir les secousses plus violentes du mal dont les premiers symptômes l'épouvantaient.

social de l'Allemagne forcera tous les observateurs avisés à résoudre la question par la négative. Après comme avant le Congrès international assemblé par les soins du jeune souverain pour l'examen des revendications ouvrières, les sectes anarchiques menacent l'ordre public et le pouvoir; les chaînes de classes sont vivaces, presque inextinguibles, le désarmement n'est impossible à l'intérieur autant qu'à l'extérieur.

Il en est de même en Autriche où la chute de M. Tisza prélude à l'inévitable ruine du système inauguré dans cette monarchie déséquilibrée, par M. de Beust, après 1866. Il en est de même aussi, quoique avec des circonstances différentes, en Portugal où une révolution a failli éclater, en Espagne où même en Angleterre. Partout une mutuelle défiance est la règle des rapports entre les dynasties et les nations. Voilà pour l'ordre politique.

Dans l'ordre intellectuel et moral, l'impression que nous laissent les productions et les actes est bien celle que nous avons plus haut caractérisée. Les universités d'Etat, la littérature, les cours de justice même semblent saisis d'un vertige commun. Elles ne s'occupent à l'envi qu'à déifier les instincts ou qu'à servir les passions matérialistes. Examinez à ce point de vue les systèmes enseignés, les œuvres publiées, les procès retentissants jugés en France, en Italie et même en Angleterre; la conclusion que nous venons de formuler se dégage triomphante, implacable et mortelle.

C'est bien, en effet, la mort, c'est-à-dire le retour à la barbarie ou l'abaissement à une sorte de *barbarisme* intellectuel, qui attendent les nations d'Europe sur cette route où le vertige des sens les a lancées.

Oui, sans doute, ce serait la mort. Mais la révélation des conditions de la vie se manifeste à point et d'une façon suffisamment éclatante pour que les générations qui grandissent s'arrêtent sur cette route semée d'abîmes. Elle nous est venue, dès le mois de janvier dernier, par la publication de cette admirable Encyclopédie *scientia christiana* qui, définissant les droits et les devoirs des chrétiens, pose, pour l'avenir et en termes d'une précision merveilleuse et d'une éloquence grandiose, les bases de l'harmonie nécessaire entre les gouvernements et les peuples.

Elle sera, nous dit-on, prochainement complétée par l'Encyclopédie relative aux questions sociales, que prépare en ce moment l'infatigable activité du grand Pape régnant. Ainsi les causes de malentendus avérés et des hostilités latentes qui entretiennent le désordre dans le monde politique et dans le monde moral, se trouveront expliquées et définies par Rome. Les peuples et les gouvernements n'auront plus désormais qu'à les combattre et à les dissiper.

C'est donc sur un rayon de lumière et d'espérance que se reposent notre vie et notre esprit, à la première rumeur de 1891. Nunquam te crastina fallit.

disait la sagesse antique aux désespérés. Mais la sagesse paternelle était trompeuse et l'espérance chrétienne ne l'est point.

nous a donné M. Constant, M. Felgouret, M. Herbrand, etc., voire même M. Gaillard, un sécrétaire d'homme devenu illustre dans la politique et dans les arts. Au sortir du séminaire, puis de l'école de droit, ne se sentant de disposition ni pour la prêtrise ni pour la jurisprudence, mais se laissant facilement entraîner vers les luttes de la politique, il vint à Paris; et, sans fortune, sans appui, sans recommandation d'aucune sorte, confiait seulement son nom à M. Lidié qui le présenta, en présence de son ami, des chefs Armand Darras, le rédacteur en chef de la Tribune, lui proposa un article de critique fougueuse sur les *Mémoires de la Révolution de 1830* que Bérard venait précisément de publier.

Ce qu'il y eut de plus curieux, c'est que cet article d'un inconnu, inséré dès le lendemain en tête du journal, était tellement agressif que le gouvernement fit saisir la Tribune et condamner le gérant à 10,000 francs d'amende et trois mois de prison. On devine le retentissement d'un pareil débat! La carrière était dès lors grande ouverte au jeune écrivain, et Alphonse Peyrat, désormais attaché à la Tribune, fut chargé des comptes-rendus des séances de la Chambre.

En 1834, la Tribune ayant succombé sous le poids de dix-sept condamnations, M. Peyrat passa au National, revint ensuite à Toulouse, dirigea, au pays natal, la France Méridionale, puis fut appelé à la Presse par Emile de Girardin et entra alors dans Paris définitivement conquis.

Lorsque, sur un ordre du général Cavaignac, Emile de Girardin fut renvoyé en exil, le 24 juin 1848, ce fut lui, en effet, qui protesta le premier contre cet acte, et l'entraîna avec lui presque tous les membres du barreau: ce fut encore lui qui rédigea une série d'articles contre l'infaillibilité papale, le principe des nationalités, etc. etc. Quant au 4 novembre 1857, Neuffer se retira de la Presse, la succession du rédacteur en chef lui fut confiée.

De cette date part vraiment la renommée dont M. Peyrat devait jouir après de l'opposition pendant tout le second Empire. Nul, en effet, ne montra plus d'acharnement contre le gouvernement établi, nul ne le harcela avec plus d'énergie et de talent; et, dans cette lutte qui dura près de treize années, son attitude très correcte, très nette et très loyale, en somme, lui attira de nombreux sympathies. Il était en effet l'ennemi des accusations brutales, et ses critiques toujours très calmes revêtaient une forme toujours éminemment littéraire.

Le 30 janvier 1869, le conseil municipal de Paris vota une motion qui, tout en reconnaissant les services de M. Peyrat, le priait de se retirer de la Tribune. M. Peyrat refusa cette motion et fut élu directeur de la Tribune le 15 février 1869. C'est à ce moment que commença véritablement sa lutte avec le gouvernement.

Le 20 février 1869, le conseil municipal de Paris vota une motion qui, tout en reconnaissant les services de M. Peyrat, le priait de se retirer de la Tribune. M. Peyrat refusa cette motion et fut élu directeur de la Tribune le 15 février 1869. C'est à ce moment que commença véritablement sa lutte avec le gouvernement.

Le 20 février 1869, le conseil municipal de Paris vota une motion qui, tout en reconnaissant les services de M. Peyrat, le priait de se retirer de la Tribune. M. Peyrat refusa cette motion et fut élu directeur de la Tribune le 15 février 1869. C'est à ce moment que commença véritablement sa lutte avec le gouvernement.

Le 20 février 1869, le conseil municipal de Paris vota une motion qui, tout en reconnaissant les services de M. Peyrat, le priait de se retirer de la Tribune. M. Peyrat refusa cette motion et fut élu directeur de la Tribune le 15 février 1869. C'est à ce moment que commença véritablement sa lutte avec le gouvernement.

L'IMPOSITION DE LA LAINE

Nous nous sommes toujours attachés à prendre dans cette importante question des droits sur les matières premières, la défense des intérêts de l'industrie lainière menacés par ce projet d'imposition. On nous rendra cette justice que, les premiers, nous avons fait entendre les arguments en faveur de la laine. Nous n'avons cessé de nous adresser aux autres industriels et nous avons eu le plaisir de voir nos confrères des autres laines nous faire campagne dans notre sens; nous aimons à reconnaître leurs arguments et dans ces circonstances nous citerons l'excellent article suivant que vient de publier l'Indépendant Rémois: l'état actuel de la question y est très judicieusement présenté, et nous attirons sur cette étude l'attention toute particulière de nos lecteurs.

Le projet de loi est, et à son départ, la sous-commission des douanes nous laisse sous la bonne impression de son avis favorable à l'entrée en franchise des matières premières étrangères. Mais, à l'heure actuelle, beaucoup d'industriels et de négociants que cette question intéresse à un point suprême, et dont un droit d'entrée sur la laine étrangère leur paraît insupportable, ont fait entendre leurs voix et ont obtenu de la commission des douanes, par une majorité de 12 voix contre 10, la suppression de la franchise.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

La France au Dahomey

Sous ce titre nous lisons dans le Bulletin de la Société de Géographie, de Lille, l'article suivant: Nous avons sous les yeux une correspondance adressée de Kotonou à un membre de notre société. Les personnes qui ont lu cet article ont été très intéressées par les conclusions auxquelles nous sommes parvenus dans cet article et qui ont été très intéressantes pour nos lecteurs.

Le projet de loi est, et à son départ, la sous-commission des douanes nous laisse sous la bonne impression de son avis favorable à l'entrée en franchise des matières premières étrangères. Mais, à l'heure actuelle, beaucoup d'industriels et de négociants que cette question intéresse à un point suprême, et dont un droit d'entrée sur la laine étrangère leur paraît insupportable, ont fait entendre leurs voix et ont obtenu de la commission des douanes, par une majorité de 12 voix contre 10, la suppression de la franchise.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

que seule elle pouvait leur donner la sécurité dans l'avenir. Nous ne ferons suivre cette lettre d'aucun commentaire, elle est assez éloquente par elle-même. Elle vient comme preuve à l'appui de ce qu'avancent tout récemment notre ami Guilloit, dans sa magistrale conférence sur le partage de l'Afrique.

Le projet de loi est, et à son départ, la sous-commission des douanes nous laisse sous la bonne impression de son avis favorable à l'entrée en franchise des matières premières étrangères. Mais, à l'heure actuelle, beaucoup d'industriels et de négociants que cette question intéresse à un point suprême, et dont un droit d'entrée sur la laine étrangère leur paraît insupportable, ont fait entendre leurs voix et ont obtenu de la commission des douanes, par une majorité de 12 voix contre 10, la suppression de la franchise.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Cette mesure n'est pas sans importance, car elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère. Elle va modifier les conditions de concurrence de la laine française et de la laine étrangère.

Table of stock market data for Bourse de Paris, including various indices and prices.

Table of stock market data for Bourse de Lille, including various indices and prices.

DERNIÈRE HEURE (De nos correspondants particuliers et par FILSPÉCIAL) - Assassins à Saint-Etienne - La variole noire dans le Gard - Arrivé du courrier de Chine - Nouvelles du Tonkin - Formidable explosion - Arrestation d'un rusé - Les faillites aux Etats-Unis - Grève à Hambourg

Des circulaires confidentielles sont envoyées dans tous les départements. Le comité donne des instructions aux partisans dissimulés dans le pays. M. Tisza aurait l'intention de provoquer la dissolution de la Chambre des députés et d'entrer en lutte avec un parti organisé et un programme modifié.

Renseignements sur le service des Postes - Papiers d'affaires - Ce que l'on entend par papiers d'affaires. - On désigne, en général, sous le nom de papiers d'affaires, toutes les pièces, tous les documents manuscrits, écrits ou dessinés en tout ou en partie, à la main, qui n'ont pas le caractère de correspondance actuelle et personnelle.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES - Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au Journal de Roubaix en joignant un franc en timbre-poste. Le leur sera répondu avec exactitude par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.